



Le protocole de sécurité doit être établi avant toute opération de chargement ou de déchargement effectuée dans un établissement par une entreprise de transport, en application des articles R.4515-1 à R.4515-11 du CODE DU TRAVAIL

PROTOCOLE DE SECURITE

Protocole N° 20210201

- Permanent
 Ponctuel

RESPONSABLE DE L'OPERATION DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT

- Personnel de l'entreprise d'accueil : Responsable de quais & entrepôt – M. FAVRE Charly

DESIGNATION DE L'OPERATION : CHARGEMENT ET DECHARGEMENT DE PALETTES A QUAÏ

Nature de l'opération :

- Chargement
 Déchargement

Opérations répétitives :

- Oui
 Non

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Entreprise d'accueil : TRANSPORTS FAVRE

Adresse : Parc d'activité de la Forge ; 1, Impasse de la lievrerie, 77680 ROISSY EN BRIE

Tel : 01.60.28.35.19

Responsable désigné : M. FAVRE Charly, Responsable Quais & Entrepôt

Jours et horaires d'accueil des véhicules : **du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h**

Moyens mis à disposition pour l'opération de chargement / déchargement : Personnel d'accueil et cariste

Moyens et personnels de sécurité mis à disposition :

- Matériels d'extinction : Extincteurs entrepôt
- Sauveteurs secouristes du travail (SST) : liste affichée au dépôt

Plan d'accès et de circulation :

Le plan de circulation est annexé au présent document et mentionne :

- ✓ Le poste d'accueil et de sécurité
- ✓ Le lieu de chargement / déchargement
- ✓ Le sens de la circulation
- ✓ La zone d'attente
- ✓ Les installations sanitaires

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREPRISE DE TRANSPORT – A REMPLIR PAR LE TRANSPORTEUR

Entreprise de transport : nom Société , adresse :

Téléphone :

Responsable (nom – fonction – téléphone)

Sous-traitants :

Type de véhicule :

- Semi-remorque
 Porteur
 Utilitaire
 Autre

Moyen mis à disposition dans le véhicule :

Appareil de manutention : Oui :
 Non

Aménagement du véhicule :

- Plateau
 Frigorifique
 Bâché
 Fourgon
 Hayon
 Autre



INFORMATIONS CONCERNANT LA MARCHANDISE TRANSPORTEE

Nature de la marchandise

- Alimentaire
- Non alimentaire
- Autre

Présence de matières dangereuses : Non

Conditionnement de la marchandise :

- Palettes
- Vrac
- Container
- Autre

CONSIGNES DE SECURITE APPLICABLES A L'OPERATION

Organisation des secours :

N° appel des premiers secours : **112**



112 Premiers secours



18 Pompiers

N° appel des pompiers : **18**

N° appel si problème technique : 01.60.28.98.50 ou 51 – Responsable d'Exploitation ou M. FAVRE

Obligations :

- Les conducteurs doivent être en mesure de présenter ce protocole de sécurité à tout moment et s'engagent à le respecter
- Les opérations de chargement et de déchargement sont effectuées par l'entreprise d'accueil**
- Interdiction de fumer et de vapoter
- Porter les équipements de protection individuelle EPI** suivants sur le site : chaussures de sécurité, gilet haute visibilité et gants pour bâchage/débâchage
- Repartir une fois seulement l'autorisation donnée par le responsable du site
- Les produits confiés par nos clients sont sous notre responsabilité. L'entrepôt et ses abords sont placés sous surveillance vidéo

Consignes de chargement/déchargement au sein de l'entreprise TRANSPORTS FAVRE

1. Stationner le véhicule avec les warnings en zone d'attente PL à l'extérieur le long de l'entreprise, voir le plan du site, verrouiller le frein de parc et couper le contact
2. Aller à pied à l'entrepôt et sonner (sonnette à côté de la porte piéton de l'entrepôt)
3. Se présenter au poste d'accueil et de sécurité – RdC - avant d'entrer avec le véhicule sur le site
4. Rentrer avec le véhicule, au pas, en manœuvrant lentement en prenant garde à l'environnement, jusqu'à la zone de chargement / déchargement et se faire guider si nécessaire pour la mise à quai
5. Ouvrir les portes du camion, se mettre à quai, s'assurer du bon positionnement de la remorque par rapport au quai (hauteur), s'assurer de la stabilité de l'ensemble, serrer le frein de parking et stationner le véhicule moteur coupé et positionner les cales de roues si besoin
6. Descendre du véhicule en utilisant systématiquement la règle des 3 points d'appuis et utiliser la porte d'accès piéton à l'entrepôt pour se mettre en zone d'attente pendant que l'entreprise d'accueil réalise, avec la présence obligatoire du chauffeur, l'opération de chargement/déchargement du véhicule immobilisé. Le chauffeur effectue lui-même la pose/le retrait des sangles/des barres ou autres lors du chargement/déchargement, et sort lui-même ses équipements de manutention de remorques (transpalette)
7. Emargement des documents par les deux parties en fin d'opération (en période Covid : port du masque, désinfection des mains avant/après signature ou emargement dématérialisé), le chauffeur s'assure qu'il dispose bien de tous les documents nécessaires au transport avant de repartir

CONSIGNES DE CIRCULATION

- Les réglementations du code de la route s'appliquent à l'intérieur du site
- Respect de la signalétique et du plan de circulation
- Interdiction de klaxonner (sauf danger immédiat)
- Interdiction de rouler sur le site portes ouvertes et hayon déployé
- Limitation de vitesse à 10km/h (toute société ne respectant pas cette limitation se verra interdire l'accès au site)
- Ne pas bloquer la circulation : se stationner sur la zone d'attente PL/SPL
- Respect du sens de circulation et priorité aux piétons
- Priorité aux piétons et chariots élévateurs



RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT

Activité	Risques d'interférence	Mesures préventives	
		Pour l'entreprise	Pour le transporteur extérieur
Circulation : accès à la zone de chargement /déchargement	Risque de croisement de flux (camion, VL, chariot, piétons)	Eviter les croisements	Rouler au pas Observer la présence de véhicules et de piétons Se faire guider lors du recul
Circulation : ouverture des portes et manœuvre du PL pour se positionner sur la zone de chargement / déchargement	Risques d'écrasement de personne, de véhicule ou d'objet	Ne jamais se mettre derrière un camion qui recule Déplacer ou faire déplacer avant tout mouvement du PL, les objets et véhicules qui risquent d'être heurtés par celui-ci	Observer la présence de véhicules et de piétons Se faire guider lors du recul
Accueil des transporteurs	Risque de croisement de flux piétons – véhicules - camions		Se rendre au point d'accueil situé au RdC à l'entrée de l'entrepôt (sonnette) Attendre la fin des mouvements de véhicules ou camions avant de rentrer sur le site
Pose/retrait des sangles/barres Chargement/déchargement et déplacement des palettes	Coincement d'une personne ou écrasement d'un membre	Interdire l'accès du périmètre d'opération	Vigilance constante
	Dépassement de la capacité maximum de charge du chariot	Respecter la charge maximum	Informers le personnel du transporteur du poids maximum autorisé
	Palette(s) effondrée(s)	Refuser le chargement/déchargement	Vérifier la stabilité du chargement et le bon calage des colis/palettes (arrimage /sanglage) avant de prendre la route Si possible, refaire la(les) palette(s) endommagée(s)

Signatures :

Le présent protocole est établi le :

Pour l'entreprise d'accueil* :

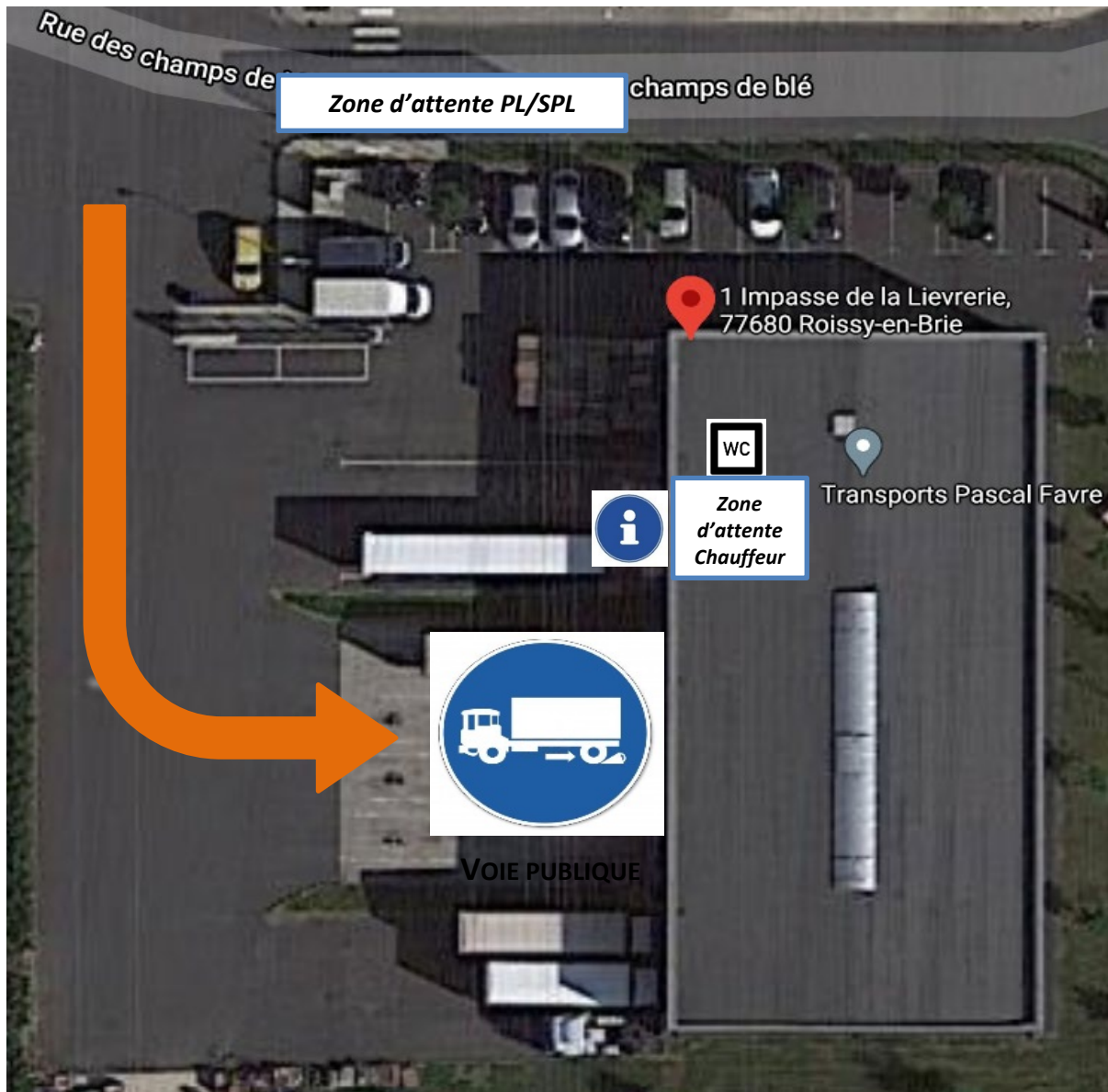
Pour l'entreprise de transport* :

Favre Pascal Gérant



Transports Pascal Favre
Parc d'activité de la Forge
1, Impasse de la Lièvrerie - 77680 ROISSY EN BRIE
Tél. 01 60 28 35 19
RCS Melun 382 531 721

*Nom du Responsable, Fonction, employeur ou représentant, cachet de l'entreprise



	Premiers secours 112		
	Pompiers 18		

	Se présenter à l'accueil
	Rouler au pas
	Rentrer en marche avant puis manœuvrer en marche arrière
	Zone de stationnement pour chargement/ déchargement
	Moteur coupé et frein de parc mis